



INFORMATIONS MUNICIPALES # 13

Mai 2015

Saulon-la-Chapelle

Zoom sur... "S.O.S" Saulon Organisation Solidarité, une nouvelle association Saulonnaise

Il s'agit d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour but d'aider et de soutenir toutes initiatives de développement et de solidarité du Nord au Sud et d'Est en Ouest sans discriminations confessionnelles, politiques ou raciales.

La première action de solidarité est à mettre au profit d'un pays d'Afrique à savoir le Burkina Faso. Elle consiste à aider et soutenir l'association Djiguya (parrainage d'enfants, dons de vêtements....) du village de Sindou dont le but premier vise à la scolarisation des enfants. Les adhérents peuvent parrainer un enfant burkinabais, apporter leur aide dans l'organisation de collectes de vêtements, de ventes, comme cela a été fait pour le vide-greniers de Saulon. Un partenariat avec le conseil des jeunes est envisagé en vue d'un prochain voyage. D'autre part, une soirée-conférence devrait avoir lieu prochainement.



Le bureau se compose de **Mylène Cautain**, présidente, **Emmanuel Jinkins**, trésorier, **Marie Lucie Tomasini**, secrétaire, et **Stéphanie Pouly**, vice-présidente.

Contacts/Infos

Mail : saulon.sos.21@gmail.com
Tél : 06 67 50 15 18



Le mot du Maire

La dernière réunion de conseil municipal a été marquée par une décision importante : le choix du cabinet qui va nous accompagner sur deux dossiers conséquents : le PLU et Eco Villages Avenir. Le choix fut difficile mais il a fallu trancher ! Les deux projets ont été regroupés car ils nécessitent en amont une phase de diagnostics importants et communs.

Le travail sur le PLU prendra environ 2 ans et déterminera le devenir de la commune en matière d'urbanisme pour les 15 ans à venir. Le contexte est compliqué entre les lois (Alur, Grenelle...) et les contraintes des organismes extérieurs comme le SCOT notamment. Nous devons tenir compte de ces différents points, tout en souhaitant continuer à vivre dans un village agréable, sans en négliger son évolution qui passe nécessairement par un accroissement de la population si nous voulons conserver nos services, améliorer notre cadre de vie. Il faut trouver le juste équilibre et nous nous y efforcerons, tout en prenant en considération vos avis et demandes !

Le cabinet aura également en charge l'étude Eco Villages Avenir. Dans le cadre de ce projet supporté par le Conseil Régional, il nous sera apporté différents scénarii concernant les aménagements de Saulon, aménagements au sens large : logements, zone de loisirs, réhabilitation de bâtiments, aménagement des terrains et du centre du village,... Un avis externe, avec de multiples compétences, sera bien utile pour les élus pour ensuite effectuer des choix. Ces scénarii seront analysés, chiffrés, mais le dernier mot restera aux élus !

Comme vous pouvez le constater, de gros dossiers nous attendent prochainement. Vous y serez associés au maximum afin de définir avec nous quelles orientations nous souhaitons donner à Saulon pour les années à venir !

*Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais*

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 4 mai 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Histoire de l'art ou l'art de l'histoire ?	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. JURY D'ASSISES 2015 – TIRAGE AU SORT DES JURES

Deux personnes pouvant être désignées en tant que jurés d'assises sont tirées au sort parmi les électeurs de plus de 23 ans de la commune. Ces noms seront transmis au bureau centralisateur de Nuits-Saint-Georges qui procédera à un nouveau tirage au sort entre toutes les personnes désignées par les communes du canton.

2. CHOIX DU CABINET POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'ÉTUDE PRÉALABLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ECO VILLAGES AVENIR

Après examen des dossiers, rapports remis par le cabinet Topos, avis du CAUE et proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le bureau d'études DORGAT pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 27 650 € HT et l'étude préalable du dispositif Eco Villages Avenir pour un montant de 24 812 € H.T.

L'enveloppe budgétaire prévue pour les 2 études est de 50 000 € étalés sur trois ans. Normalement une subvention intitulée Dotation Générale de Décentralisation (DGD) devrait être accordée pour l'élaboration du document d'urbanisme, mais le montant reste inconnu. Dans le cadre d'Eco Villages Avenir, une subvention d'environ 10 000 € sera accordée par le conseil régional.

3. LOCATION DES APPARTEMENTS

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission logements, décide de louer à compter du 1^{er} juin 2015, l'appartement de 109 m² avec jardin et garage situé 4 place de l'Eglise pour un loyer mensuel à 600 € et celui situé 1 grande rue de 86 m² pour un loyer mensuel de 500 €.

4. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE JEUX POUR ENFANTS

Une demande de subvention au titre de la DETR est sollicitée auprès de la préfecture pour la mise en place de jeux pour enfants. Deux prestataires ont été sollicités ; le coût s'élève à environ 15 000 € H.T. pose comprise. A ce montant, il convient d'ajouter le décaissement, la pose de géotextile et de graviers ainsi que la mise en place de rondins de bois. Ce travail sera réalisé par les employés communaux. Les emplacements choisis sont derrière le terrain de sport actuel pour les grands et près du passage piéton 9 grande rue pour les petits. La commande des jeux sera validée lorsque le dossier sera réputé complet par les services de la préfecture.

5. CRÉATION POSTES ET RÉGIMES INDEMNITAIRES

Le conseil municipal accepte la création, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'un poste de rédacteur au secrétariat de mairie en remplacement du poste d'adjoint principal 2^{ème} classe, ainsi que celle d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en remplacement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

En fonction de la nomination de ces deux agents au grade supérieur, il est effectué la modification de leur régime d'indemnité.

6. ABRIBUS

Une demande de subvention, pour l'installation d'un abribus sur le parking de l'école maternelle a été faite en 2014 au conseil général. Suite aux élections, le conseil départemental doit renouveler le marché des abribus, consultation qui prendra 6 mois, voire 1 an. Il est proposé à la commune soit de passer maître d'ouvrage et ainsi pouvoir choisir son abribus et l'installer, soit d'attendre pour en choisir un nouveau avec le conseil départemental. Les membres du conseil municipal optent pour la 1^{ère} solution qui consiste à acheter soi-même l'abribus et l'installer et sollicite le conseil départemental pour une subvention de 2 000 € H.T. maximum.

7. TRAVAUX

École primaire : pose du grillage de protection côté mur de M. Maillotte.

Lavoir : tuiles de rive à l'arrière du lavoir à changer et reprise de l'angle de la toiture côté rue de Noiron à effectuer, endommagé par un véhicule.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10 h 45 en mairie.

- 13 juillet : le feu d'artifice est réservé ; reste à voir la question de la sonorisation pour le bal. Pour le 14 juillet, sont prévus un pique-nique champêtre le midi, diverses activités similaires à l'an passé l'après-midi.

- Suite au changement de photocopieur de la mairie, les bulletins mensuels sont désormais édités en interne, ce qui représente une réelle économie. M. Coupechoux est remercié pour son investissement sur la communication de la commune.

- BMX : Organisation d'une manche qualificative du championnat de France : les travaux d'aménagement sont pratiquement terminés. Tous les bénévoles sont remerciés pour leur implication lors des dernières semaines. Pour la compétition des 9 et 10 mai, le petit parking rue du Moulin sera réservé aux ambulances ; le plan d'eau sera sécurisé avec de la rubalise et des panneaux « baignade interdite » ont été installés. Il est prévu samedi 9 mai à 17 h 30 une réception officielle et un concert gratuit de 20h à 22h30 animé par le groupe Ecluse 67.

Divers

- Suite à un courrier de l'académie, l'ouverture de la 3^{ème} classe à l'école maternelle sera décidée en septembre, le jour de la rentrée selon le nombre d'enfants présents.

- Une réunion "participation citoyenne", en collaboration avec les communes de Barges et de Saulon-la-Rue aura lieu le 22 mai à 19 h à la salle des fêtes avec la participation des gendarmes et du SICECO.

- Le 13 juin aura lieu la permanence élus et avocats ainsi que la journée citoyenne consacrée au nettoyage de la commune.

En bref...

Vous souhaitez être averti des mises à jour du site internet ?

Pour être tenu informé de l'actualité du village, voir les photos des manifestations etc... Rien de plus simple ! Envoyez nous un mail en indiquant votre adresse mail et votre souhait d'être informé des MAJ du site internet. accueil.mairie@saulon.fr

Colis de Noël et bons d'achats pour nos aînés : 94,4% de taux d'utilisation !

Rapide bilan de l'initiative nouvelle du CCAS concernant les bons d'achat et les colis de Noël :

Excellent retour concernant les **bons d'achats**. Les commerçants sont très satisfaits et sont demandeurs pour renouveler cette expérience :

234 bons distribués – 221 bons utilisés soit **un taux d'utilisation de 94,4 % !**

Pour mémoire, citons les commerçants qui ont participé à l'opération : Tabac/Presse, Duo coiffure, Poul'et Compagnie, Pharmacie, Boulangerie, Vins Sélections, Boucherie. Qu'ils soient ici remerciés pour leur précieuse collaboration.

Colis de Noël : très bon accueil chez les personnes âgées qui, globalement ont apprécié les macarons et chocolats confectionnés par le boulanger du village (deux personnes seulement ont refusé les colis).

A noter : les élus et les membres du CCAS ont rendu visite à chaque personne âgée vivant en maison de retraite pour leur offrir un colis personnalisé. Ces dernières ont été agréablement surprises et ravies de cette démarche et ont remercié chaleureusement le conseil.

N'ayons pas peur des mots !

La dictée faisait partie des passe-temps de la cour de l'empereur Napoléon III.

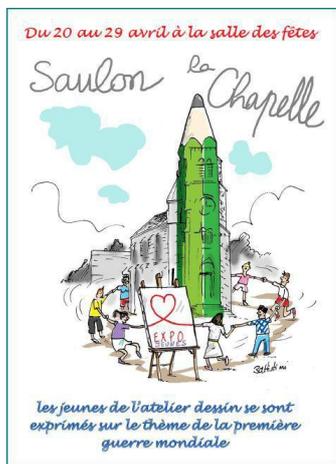
Aujourd'hui, c'est à Saulon que cet exercice est la mode, pour la 3^{ème} année consécutive

Et vené sans fêtes !...



Histoire de l'art ou l'art de l'histoire ?...

Les jeunes de l'atelier Dessin Peinture du Foyer Rural ont mené à bien un projet porté par Laurent Battistini en collaboration avec l'association Bourgogne Eurcasie ayant pour thème la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

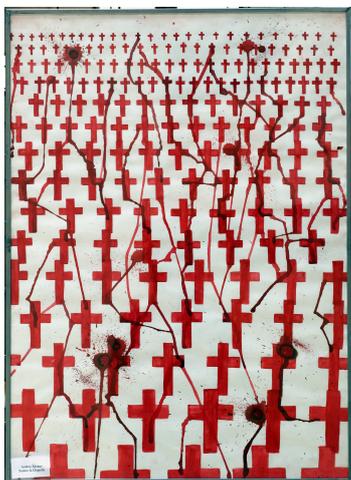


Chacun a réalisé un tableau selon sa sensibilité et avec les conseils techniques de leur animateur et les tableaux ont été encadrés pour être exposés successivement à Longvic les 10, 11 et 12 avril aux rencontres de la BD espace Jean Bouhey, à Dijon les 18 et 19 avril au Cellier de Clairvaux et enfin à Saulon la Chapelle.

Ensuite, début mai les tableaux avec ceux d'autres ateliers du Grand Dijon seront acheminés à Volgograd en Russie pour une exposition à l'académie des Beaux-Arts !

Après le départ des originaux, des copies ont été exposées à la salle des fêtes à l'occasion de la cérémonie du 8 mai.

Une très belle expo à retrouver sur www.saulon.fr



...AGENDA

- # 22/05 Réunion Participation Citoyenne. Salle des fêtes à 19h
- # 23/05 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 28/05 La Dictée. Salle des fêtes à 14h
- # 13/06 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 13/06 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h RDV obligatoire
- # 13/06 Journée citoyenne « nettoyage de la commune ». RDV 8h30 au Plan d'eau
- # 20/06 Gala de danse. Salle des fêtes à 18h
- # 21/06 Théâtre enfants. Salle des fêtes 14h
- # 23/06 Fête de l'école maternelle. École maternelle à 17h
- # 27/06 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 30/06 Spectacle de l'école primaire. Salle des fêtes à 18h

...INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h